



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.11.2011
COM(2011) 815 final

VOL. 2/5 - ANNEXE I

ANNEXE

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Examen annuel de la croissance 2012

1. INTRODUCTION

En 2010, le Conseil européen est convenu d'apporter une réponse globale aux difficultés auxquelles l'Europe est actuellement confrontée: la stratégie Europe 2020. Dans le contexte actuel, cette stratégie est plus importante que jamais, le PIB dans l'UE ayant augmenté au premier trimestre 2011 avant de ralentir sensiblement. La croissance économique devrait être pratiquement à l'arrêt vers la fin de l'année¹. Dans la zone euro, cette situation est exacerbée par la persistance de la crise de la dette souveraine et de la fragilité du secteur bancaire. Dans ce cadre, les ménages et les entreprises manquent de confiance et limitent par conséquent leur consommation et leurs investissements. En outre, les contraintes qui pèsent sur les finances publiques ne laissent qu'une marge de manœuvre très limitée pour la mise en place d'une politique budgétaire expansionniste à même de stimuler la croissance.

Cette situation pèse lourdement sur les perspectives de croissance future. Les effets négatifs sur les opérations commerciales, sur le marché du travail - notamment pour les jeunes et les personnes peu qualifiées - et sur les finances publiques - tant au niveau des recettes que des dépenses - sont considérables. Parallèlement, le monde devient de plus en plus compétitif et les économies émergentes progressent sur le plan technologique.

Confrontée à la crise économique la plus grave de son histoire, l'UE doit redoubler d'efforts pour stimuler la croissance, la productivité et la création d'emplois. Il n'y a plus lieu de distinguer le court du long terme, car les perspectives économiques à plus long terme ont une incidence immédiate à court terme sur les coûts d'emprunt des États. Il convient d'entreprendre des réformes à plus long terme et, parallèlement, d'adopter des mesures à plus court terme.

La stratégie Europe 2020 met, à juste titre, l'accent sur la nécessité de trouver une nouvelle trajectoire de croissance à même de conduire à une économie intelligente, durable et inclusive, de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne et d'améliorer sa compétitivité et sa productivité, et sur laquelle puisse durablement reposer une économie sociale de marché.

La stratégie fixe les grands objectifs que l'UE souhaite atteindre à l'horizon 2020 au travers de cinq grands objectifs: 75% de sa population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi, 3 % de son PIB devrait être investi dans la R&D, les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devraient être atteints, le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 %, au moins 40 % des jeunes devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, et au moins 20 millions de jeunes devraient sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces objectifs interdépendants sont déterminants pour la réussite globale de la stratégie et exigent des efforts concertés de l'ensemble des États membres, appuyés par des actions mises en œuvre au niveau de l'Union.

La stratégie Europe 2020 s'inscrit dans le cadre du Semestre européen. Ce processus de coordination économique renforcée a été lancé au début de 2011. Sur la base des

¹ http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2011_autumn_forecast_en.htm

programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité et de convergence, le Conseil a conclu le premier semestre en juillet en arrêtant un ensemble de recommandations spécifiques par pays, mettant en évidence les domaines dans lesquels les États membres devaient prendre de nouvelles mesures². Ces recommandations reflétaient la nécessité d'accélérer les réformes structurelles dans une série de domaines, afin de libérer le potentiel de croissance de l'Europe, tout en mettant particulièrement l'accent sur l'ouverture des marchés des services, l'amélioration de l'environnement réglementaire, la garantie d'un accès au financement et la promotion de l'efficacité énergétique³. Ces recommandations par pays devraient à présent être mises en œuvre en priorité.

2. PROGRES REALISES PAR RAPPORT AUX GRANDS OBJECTIFS FIXES DANS LA STRATEGIE EUROPE 2020

La réalisation des objectifs définis dans la stratégie Europe 2020 peut renforcer considérablement le potentiel de croissance des États membres. Toutefois, à ce stade, les engagements exposés par les États membres dans leurs programmes nationaux de réforme du printemps 2011 ne suffisent pas pour atteindre la plupart des objectifs fixés au niveau de l'UE, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique⁴. En outre, selon les toutes dernières statistiques disponibles, la réalisation des objectifs n'a jusqu'à présent progressé, au niveau de l'Union, que dans le domaine de l'éducation.

- **Objectif en matière d'éducation:** l'objectif global de l'UE en matière de décrochage scolaire ne sera pas atteint si l'on s'en réfère aux engagements nationaux actuels. Selon les objectifs nationaux, le taux de décrochage scolaire serait de 10,5 % en 2020. L'objectif européen commun de 10 % serait donc manqué. Dans l'UE, le taux de décrochage scolaire s'élevait encore en moyenne à 14,1 % en 2010, alors qu'il était de 14,4 % en 2009. Ce chiffre cache néanmoins d'importantes différences au sein des pays et entre ceux-ci. En ce qui concerne le taux de diplômés de l'enseignement supérieur (âgés de 30 à 34 ans), l'effet cumulatif de la réalisation des objectifs nationaux existants fixés par les États membres ne conduirait à lui seul qu'à un niveau d'éducation d'environ 37 % en 2020. Toutefois, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur de l'UE a augmenté, passant de 32,3% en 2009 à 33,6% en 2010, les tendances actuelles donnant à penser que le grand objectif de 40 % pourrait en fait être atteint pour la catégorie d'âge des 30-34 ans.
- **Objectif en matière d'emploi:** si tous les États membres réalisaient leur objectif national, il manquerait 1,0 à 1,3 point de pourcentage à l'UE dans son ensemble pour atteindre l'objectif de 75 %. Aucun progrès important n'a été enregistré en 2011. Le premier semestre ayant été marqué par un arrêt de la reprise et une croissance globale de l'emploi très basse, le taux d'emploi de l'UE-27 en 2011 ne devrait que légèrement dépasser le niveau de 68,6 % atteint en 2010 et rester bien inférieur au taux élevé de 70,3 % atteint avant la crise. Le

² COM(2011) 400 du 7.6.2011.

³ Tableau récapitulatif à l'annexe 1.

⁴ Tableau récapitulatif à l'annexe 2.

défi reste d'augmenter le nombre d'actifs de 17,6 millions de personnes d'ici à 2020.

- **Objectif en matière de recherche et développement:** sur la base des objectifs nationaux, il manquerait environ 0,3 point de pourcentage à l'UE pour atteindre son objectif de 3 %. Le taux d'investissement dans la R&D s'élevait à 2,01% en 2009, peu de progrès étant prévus en 2011.
- **Objectif en matière de réduction de la pauvreté:** l'objectif de l'UE de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici à 2020 ne sera pas atteint si l'on tient compte des objectifs nationaux actuels. Selon une première estimation préliminaire de l'ensemble des objectifs fixés, quelque 12 millions de personnes sortiraient de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici à 2020. Si les répercussions des stratégies axées, par exemple, sur la lutte contre la pauvreté des enfants ou la réduction du chômage de longue durée sont prises en compte, ce chiffre pourrait augmenter de 25 %, mais il resterait d'au moins 25 % inférieur (5 millions de personnes) au grand objectif de l'UE.
- **Objectif 20/20/20:** en ce qui concerne les objectifs 20/20/20, les récentes projections de réduction des émissions⁵ laissent apparaître que l'UE dans son ensemble atteindrait son objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, alors que, pour un certain nombre d'États membres, de nouvelles politiques seront nécessaires pour atteindre leurs objectifs nationaux contraignants. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, les objectifs nationaux des États membres font actuellement l'objet d'une analyse globale. Un rapport devrait être prêt début 2012. Toutefois, l'objectif de 20 % relatif aux énergies renouvelables basé sur les objectifs nationaux juridiquement contraignants devrait être atteint d'ici à 2020 si les États membres mettent intégralement en œuvre leurs plans d'action pour les énergies renouvelables. Au niveau de l'UE, la part est passée de 10,34 % en 2008 à 11,6 %⁶ en 2009.

Le but de la fixation d'objectifs est de susciter un élan dans lequel chaque État membre s'engage à faire des efforts pour accomplir des progrès mesurables dans des domaines clés qui sont résumés par les cinq grands objectifs. Si le contexte économique actuel et l'assainissement budgétaire en cours limitent le niveau d'ambition, de nouveaux efforts seront nécessaires dans les prochaines années pour assurer que les objectifs fixés au niveau de l'UE soient atteints d'ici 2020.

3. LIBERER LE POTENTIEL DE CROISSANCE DE L'EUROPE

Les initiatives phares d'Europe 2020 et les leviers de l'UE doivent être pleinement actionnés pour stimuler la croissance. Avec les sept initiatives désormais en place⁷, c'est

⁵ COM(2011) 1151 du 7.10.2011.

⁶ Données provisoires.

⁷ Une stratégie numérique pour l'Europe [COM(2010) 245 final/2 du 19.5.2010]; Jeunesse en mouvement [COM(2010) 477 du 15.9.2010]; une Union de l'innovation [COM(2010) 456 du 6.10.2010]; une politique industrielle à l'ère de la mondialisation [COM(2010) 614 du 27.10.2010]; une contribution européenne au plein emploi [COM(2010) 682 du 23.11.2010]; une

désormais la mise en œuvre qui retient toute notre attention. Dans l'ensemble, les progrès ont été satisfaisants. Dans chaque initiative, un certain nombre d'actions clés ont déjà été menées à bien tout au long des années 2010 et 2011. Toutefois, de nombreuses actions n'en sont encore qu'au stade de la proposition et devront être adoptées par le Conseil et le Parlement européen. Compte tenu de l'urgence de la situation, la Commission a recensé un certain nombre de propositions prioritaires à fort potentiel de croissance dont l'adoption devrait être accélérée afin de donner un coup de fouet à la croissance⁸.

3.1. Initiative phare «Une Union de l'innovation» de la stratégie Europe 2020

Ces dernières années, les performances de l'Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation n'ont pas progressé de manière satisfaisante et le retard pris par rapport aux États-Unis et au Japon en matière d'innovation, déjà important, s'accroît encore. Un certain nombre d'autres concurrents sérieux, notamment la Chine et le Brésil, sont en train de rattraper l'UE dans ce domaine⁹. La situation à l'échelle de l'UE masque des performances très contrastées d'un État membre à l'autre, certains (notamment la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Allemagne) affichant de bons résultats au niveau mondial.

Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer le déficit de l'Europe en matière d'innovation, parmi lesquelles le fait que les entreprises européennes sont, dans une large mesure, présentes dans des secteurs plus traditionnels, nécessitant une activité de R&D moindre («dépendance historique»), que les investissements dans les secteurs en croissance davantage fondés sur l'innovation (biotechnologies, internet, par exemple) sont freinés par un marché unique inachevé, notamment dans le domaine des services, par les perspectives commerciales moindres qu'offrent les produits innovants et par la pénurie croissante de ressources humaines possédant la bonne combinaison de compétences, que l'accès au financement est plus difficile, que le cadre et les politiques axées sur la demande sont peu exploités pour stimuler l'innovation, et que les liens entre les éléments du «triangle de la connaissance» sont relativement faibles dans l'UE.

L'initiative phare «Une Union pour l'innovation» vise à relever ces défis, au moyen de 34 engagements distincts assortis de délais précis. Dans l'ensemble, les progrès sont satisfaisants et les actions se déroulent comme prévu pour 30 des 34 engagements. Des initiatives concrètes et des expériences pilotes ont été lancées. D'ici à la fin de 2011, en s'appuyant sur de vastes discussions menées avec les parties prenantes, la Commission aura présenté les six propositions législatives annoncées dans l'initiative phare (protection par brevet unitaire, «paquet normalisation», Horizon 2020, nouvelle politique de cohésion, modernisation du cadre juridique régissant les marchés publics et passeport européen pour les fonds de capital-risque).

L'Europe a besoin de procédures de normalisation accélérées et modernisées, de brevets plus abordables, d'un plus grand nombre de marchés publics portant sur des produits et services innovants, d'un meilleur accès au capital et d'un véritable marché européen de la

Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale: Un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale [COM(2010) 758 du 15.12.2010]; une Europe efficace dans l'utilisation des ressources [COM(2011) 21 du 26.1.2011].

⁸ Annexe relative aux propositions spécifiques au niveau de l'UE, examen annuel de la croissance 2012.

⁹ http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/iu-scoreboard-2010_en.pdf

connaissance. La Commission a déjà présenté des propositions relatives à la création d'une protection par brevet unitaire qui visent à réduire la complexité et le coût d'un dépôt de brevet, et elle appelle à un accord politique sur ces propositions, ainsi que sur le Tribunal du brevet unifié d'ici à la fin de l'année 2011. Elle a également présenté un ensemble de mesures visant à moderniser le processus de normalisation et à l'accélérer de 50 %.

Parmi les actions clés menées en 2011 figure le lancement du partenariat d'innovation européen pilote pour un vieillissement actif et en bonne santé, qui vise à augmenter de 2 ans le nombre moyen d'années de vie en bonne santé et, partant, à augmenter l'employabilité et la réduction des pertes sur le marché du travail, par la mobilisation d'acteurs tout au long du cycle de l'innovation et dans tous les secteurs pour accélérer le développement de réponses innovantes aux enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Le Partenariat européen d'innovation dans le domaine de l'agriculture et du développement rural a été présenté dans le cadre des propositions relatives à la réforme de la PAC. Il devrait combler le large fossé qui existe actuellement entre la recherche et l'amélioration des pratiques agricoles. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne la construction des 48 infrastructures de recherche prioritaires recensées dans la feuille de route de 2010 du forum stratégique européen sur les infrastructures européennes de recherche: dix sont déjà en cours de construction et les travaux de 16 autres pourraient commencer en 2012.

Estimés à 19,9 % du PIB de l'UE en 2009, les marchés publics offrent un potentiel énorme pour amener les innovations européennes sur le marché. La Commission étudie, avec les États membres, comment mieux tirer parti de ce potentiel. Elle présentera, avant la fin de 2011, une proposition visant à simplifier l'encadrement des marchés publics et à rendre les procédures plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. Cette proposition inclura une nouvelle procédure de passation de marché spécifique pour le développement et l'achat ultérieur de produits, travaux et services nouveaux et innovants.

En outre, différentes options sont à l'étude pour améliorer l'exploitation des droits de propriété intellectuelle par les entreprises. La Commission a examiné une série de solutions pour augmenter la valeur des droits de propriété intellectuelle au niveau européen. Elle envisage de lancer une réflexion sur le sujet avec les États membres en 2012 afin de définir de nouvelles actions. Pour renforcer les liens entre les chercheurs scientifiques et les entreprises, un institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a été créé en 2008. Celui-ci vise à rapprocher les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les entreprises dans le cadre de nouveaux partenariats, les communautés de la connaissance et de l'innovation. Ces communautés sont aujourd'hui actives dans trois domaines, à savoir les énergies durables, le changement climatique et les TIC, et les premiers résultats sont positifs. La Commission continuera de suivre et d'évaluer les performances des communautés de la connaissance et de l'innovation déjà opérationnelles et présentera des propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en vue d'une expansion de ces communautés à partir de 2014.

La Commission apportera également son soutien aux collaborations entre entreprises et établissements d'enseignement supérieur en recourant à la création d'«alliances de la connaissance» entre le milieu éducatif et celui des entreprises, en vue d'élaborer de nouveaux programmes interdisciplinaires permettant de combler les déficits de compétences dans l'innovation et de stimuler l'esprit d'entreprise. Un projet pilote a été

lancé dans ce domaine en 2011. En 2012, la Commission proposera un cadre pour l'Espace européen de la recherche et des mesures d'accompagnement pour lever les obstacles à la mobilité et à la coopération transnationale, qui devraient entrer en application d'ici à fin 2014. Elle lancera aussi, en 2012, l'«U-Multirank», un outil de classement et d'information fondé sur les performances visant à établir un classement des universités; ses premiers résultats sont attendus en 2013.

Deux États membres ont reçu des recommandations spécifiques pour améliorer leurs systèmes de recherche et d'innovation, en particulier les règles encadrant la recherche et l'innovation privées. Les premières indications concernant la mise en œuvre montrent que des progrès ont été accomplis dans ce domaine, même s'ils restent limités.

3.2. Initiative phare «Une stratégie numérique pour l'Europe» de la stratégie Europe 2020

Les TIC sont des moteurs majeurs de la croissance, à l'origine de la moitié des gains de productivité des économies modernes. Toutefois, comparée à ses principaux concurrents, l'Europe est à la traîne en ce qui concerne les investissements dans ce secteur ainsi que le déploiement des réseaux à large bande et haut débit et elle n'exploite pas pleinement le potentiel de croissance et d'emploi qu'offrent des secteurs qui devraient être en plein essor.

La mise en œuvre de l'initiative phare «Une stratégie numérique pour l'Europe» progresse, si l'on en croit le tableau de bord de la stratégie numérique¹⁰, mais pour que les objectifs fixés soient atteints, les efforts doivent être intensifiés. Sur les 101 actions prévues au titre des 7 piliers de la stratégie numérique, 14 ont été menées à bien dès 2010 et 2011 et 50 autres sont en cours et devraient être achevées dans les 12 prochains mois. Réduire les obstacles à la pénétration rapide de l'internet et renforcer la confiance dans l'environnement en ligne permettraient de donner un coup de fouet à la croissance du PIB, de renforcer la position concurrentielle de l'Europe et de créer de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises. Dans la stratégie numérique, les actions les plus urgentes concernent la création d'un marché unique numérique, qui pourrait engendrer une hausse supplémentaire de 4 % du PIB au cours des dix prochaines années¹¹.

Dans le monde, la demande de **largeur de bande** croît de 50 % à 60 % par an. Aujourd'hui, plus de la moitié des lignes à large bande au Japon et 40 % en Corée utilisent des fibres optiques, qui permettent des connexions à haut débit, alors que ce taux n'est que de 5 % en Europe. On estime qu'une hausse du taux de pénétration de la large bande de 10 points de pourcentage entraînerait une augmentation du PIB de 0,9-1,5 point de pourcentage. Les investissements dans les réseaux à large bande devraient donc devenir un point essentiel dans la stratégie de croissance de l'UE, en particulier en recourant aux sources de financement nationales et régionales disponibles, en adoptant des règles d'urbanisme adéquates pour réduire les coûts de déploiement et en s'attachant à exploiter les synergies avec les infrastructures énergétiques pour accélérer la mise en place de réseaux intelligents. En 2010, la Commission a publié une communication¹²

¹⁰ http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/scoreboard/index_en.htm

¹¹ http://ec.europa.eu/bepa/pdf/monti_report_final_10_05_2010_en.pdf.

¹² COM(2010) 472 final du 20.9.2010.

soulignant les règles communes dans le respect desquelles les stratégies de l'UE et nationales devraient être élaborées pour atteindre les objectifs fixés en matière de déploiement des réseaux à large bande. Cette mesure vise à accélérer le développement de l'internet à très haut débit. La communication a été adoptée en même temps qu'une recommandation sur les réseaux d'accès de prochaine génération visant à encourager les investissements par des mesures d'ordre réglementaire claires et efficaces.

La hausse du trafic internet mobile appelle la mise à disposition de **bandes de fréquence** supplémentaires. Il n'en est qu'à voir le taux de pénétration des téléphones intelligents (smartphones), qui pourrait atteindre 100 % de la population mondiale d'ici 2020, et l'explosion de l'utilisation des tablettes numériques (projection: 62 millions d'unités en 2011¹³). L'utilisation accrue de la vidéo, qui représente déjà les deux tiers de l'ensemble du trafic mobile, nécessite un renforcement des capacités. Les services qui dépendent du spectre radioélectrique représentent entre 2 % et 2,5 % du PIB de l'UE (environ 250 milliards d'euros) et l'industrie européenne des communications électroniques sans fil contribue au maintien de 3,5 millions d'emplois, génère annuellement près de 130 milliards d'euros de recettes fiscales et contribue directement pour 140 milliards d'euros au PIB de l'UE. Le programme stratégique relatif au spectre radioélectrique, élaboré pour 5 ans, qui a fait l'objet d'un accord de principe entre les institutions, devrait être adopté dès que possible par le Parlement européen et le Conseil début 2012.

Le potentiel de croissance du **commerce électronique** est encore largement inexploité dans l'UE. Ce mode d'activité joue un rôle important dans les échanges entre entreprises, 27 % d'entre elles achetant en ligne tandis que 13 % pratiquent la vente en ligne. Néanmoins, il ne représente actuellement que 3,4 % du commerce de détail. Si 40,4 % des citoyens ont réalisé des achats en ligne en 2010, seuls 9 % se sont lancés dans des opérations transnationales (source: Eurostat). Des indications récentes suggèrent que, pour les consommateurs, le gain de prospérité lié au commerce en ligne (pour les biens uniquement), sous la forme de prix inférieurs et d'un choix plus vaste sur l'internet, pourrait être estimé à environ 11,7 milliards d'euros, soit l'équivalent de 0,12 % du PIB de l'UE. Si le commerce en ligne se développait jusqu'à atteindre 15 % de l'ensemble des ventes réalisées dans le secteur du commerce de détail et si les obstacles au marché unique étaient éliminés, on estime le gain total de prospérité pour les consommateurs à près de 204 milliards d'euros, soit 1,7 % du PIB de l'UE¹⁴. La différence avec les États-Unis dans l'achat de musique et de livres en ligne est frappante. En 2010, les ventes de musique numérique représentaient 19 % du marché de la musique enregistrée dans l'UE, tandis qu'elles en représentaient 49 % aux États-Unis. Deux prestataires de services de musique en ligne sont présents dans les 27 États membres, les autres n'étant présents, pour la plupart, que dans un seul ou quelques États membres. Aux États-Unis, les ventes de livres électroniques ont dépassé celles réalisées sur le marché de masse du livre de poche au premier trimestre 2011, alors que dans l'UE, le marché du livre électronique est anémique.

En 2011, la Commission a proposé des mesures législatives pour améliorer le règlement non contentieux des litiges survenant entre les consommateurs et les entreprises dans l'Union, comprenant une proposition spécifique de moyen de recours en ligne à l'échelle

¹³ Rapport IDC, septembre 2011.

¹⁴ Civic Consulting (2011) «Consumer market study on the functioning of e-commerce».

de l'UE permettant de résoudre efficacement les litiges découlant de transactions en ligne transnationales. En 2012, la Commission annoncera des propositions pour faciliter le commerce en ligne, entre autres par la reconnaissance mutuelle de l'authentification et de la signature électroniques au niveau transnational et des règles visant à stimuler les échanges transnationaux de contenus numériques modernisant le régime européen du droit d'auteur. La Commission envisagera également des mesures de soutien à l'intégration du marché au niveau de l'UE, pour les paiements par carte, par internet et par téléphone mobile, à l'issue d'une consultation menée sur la base d'un livre vert. Elle proposera aussi de nouvelles mesures législatives pour renforcer la protection des données à caractère personnel, ainsi que des actions dans les domaines du respect de la loi et de la fourniture d'informations pour développer la confiance des consommateurs dans le commerce en ligne.

Des gains d'efficacité considérables pourraient aussi être obtenus par la mise en œuvre intégrale de procédures de **passation de marchés en ligne** dans toute l'UE: selon certaines estimations, ces économies inexploitées pourraient atteindre entre 50 et 70 milliards d'euros par an. La Commission estime que seules 5 % des procédures ont été effectuées par voie électronique en 2009. Sa proposition de modernisation des directives sur les marchés publics, attendue en décembre 2011, présentera donc des mesures visant à faire du recours aux procédures électroniques la règle et non plus l'exception.

Pour soutenir les dispositifs numériques avancés, une approche européenne de **l'informatique en nuage** est nécessaire afin d'apporter aux entreprises et aux administrations européennes la sécurité juridique dont elles ont besoin pour offrir et utiliser des services basés sur l'informatique en nuage, qui sont en passe de devenir des outils clés pour l'efficacité et l'esprit d'entreprise dans l'économie numérique d'aujourd'hui. Selon des estimations, la contribution moyenne de l'informatique en nuage au PIB représenterait 0,1 % à court terme et 0,4 % à moyen terme, assortie de la création initiale de près de 300 000 emplois supplémentaires en Europe¹⁵. La Commission proposera une approche européenne de l'informatique en nuage en 2013 pour apporter aux prestataires de services et utilisateurs européens la sécurité juridique dont ils ont besoin.

Une action énergique s'impose également pour renforcer la **sécurité de l'internet** et compenser les coûts résultant de la multiplication des attaques menées contre ce qui constitue une infrastructure essentielle pour le marché unique. La Commission prévoit de proposer une ambitieuse stratégie de l'UE pour la sécurité de l'internet en 2012.

3.3. Initiative phare «une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» de la stratégie Europe 2020

L'Europe peut tirer un bénéfice économique des mesures qui seront prises pour relever les défis liés à l'énergie, au climat et aux ressources. L'objectif d'efficacité énergétique de l'Union, qui vise à économiser 20 % d'énergie d'ici à 2020, pourrait contribuer à réduire la facture des consommateurs jusqu'à mille euros par ménage et par an et à améliorer la compétitivité industrielle de l'Europe, ce qui permettrait de créer jusqu'à 2 millions d'emplois d'ici à 2020. Dans une perspective plus générale d'utilisation efficace des

¹⁵ F. Etro (2010), «The economic impact of cloud computing», Review of Business and Economics.

ressources, une réduction de 15 % du besoin total en matières (BTM) de l'économie peut, d'après les premiers résultats de la modélisation effectuée pour la Commission, accroître le PIB européen jusqu'à 3,6 % et créer environ 2 millions et demi d'emplois supplémentaires dans l'UE. Chaque réduction d'un point de pourcentage du BTM rapporterait quelque 25 milliards d'EUR aux entreprises et créerait jusqu'à 150 000 emplois.¹⁶ L'adoption de mesures d'un coût faible ou nul en matière d'utilisation efficace des ressources permettrait aux entreprises de réaliser d'importantes économies (environ 25 milliards d'EUR par an rien qu'au Royaume-Uni) en utilisant les matières premières d'une manière plus efficace et en produisant moins de déchets. Les secteurs qui offrent le potentiel le plus important sont l'industrie chimique, l'industrie minière, la métallurgie, la production d'électricité, les services publics, la construction et la gestion des déchets.¹⁷ Malgré les réductions des émissions de CO₂ consécutives à la crise économique, les projections montrent que les États membres devront prendre de nouvelles mesures pour réaliser leurs objectifs nationaux en matière de réduction d'émissions d'ici à 2020. De même, il conviendra de prendre des mesures efficaces pour atteindre les autres objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Dans ce contexte, il sera essentiel d'augmenter significativement les investissements dans les infrastructures énergétiques, les réseaux de transport d'énergie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments.

La Commission a mis en œuvre 14 des 20 initiatives stratégiques prévues dans le cadre de cette initiative phare. Pour mieux orienter la mise en œuvre de l'initiative phare pour une utilisation efficace des ressources, la Commission a publié une feuille de route qui énumère les actions concrètes qu'il convient d'entreprendre, qui recense les secteurs économiques les plus consommateurs de ressources et dont les incidences sur l'environnement sont les plus importantes, et qui propose des instruments et des indicateurs destinés à guider les actions qu'il y a lieu d'engager en Europe et dans le monde. Elle a notamment présenté une proposition de directive en matière d'efficacité énergétique qui énonce une série de mesures à mettre en œuvre dans ce domaine pour réaliser de nouvelles économies d'énergie. La Commission a également adopté une communication sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale qui définit une stratégie globale pour les relations extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie. Elle a par ailleurs adopté une communication intitulée «Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone» dans laquelle elle a défini des étapes intermédiaires en vue de réduire les émissions de façon rentable conformément à l'objectif de réduction des émissions de 80 à 95 % d'ici à 2050. La transition progressive vers une économie à faible intensité de carbone améliorerait la sécurité énergétique et réduirait le coût moyen des combustibles dans l'UE de 175 à 320 milliards d'EUR par an. La qualité de l'air et la santé publique s'en trouveraient également améliorées, ce qui permettrait de réduire les coûts à hauteur de 27 milliards d'EUR en 2030. La Commission a également présenté un nouveau livre blanc pour un système de transport compétitif et économe en ressources, qui définit des objectifs

¹⁶ L'indicateur du BTM correspond au volume cumulé des matières premières extraites de la nature pour les besoins de l'activité économique d'un pays. Le BTM exprime la base en matières d'une économie. Il inclut les matières extraites du territoire national ainsi que les besoins en ressources associés aux importations.

¹⁷ «Further Benefits of Business Resource Efficiency», Oakdene Hollins, 2011.

ambitieux pour «décarboniser» les transports, créer un véritable espace européen unique des transports et réduire la dépendance à l'égard du pétrole.

La Commission a approuvé en 2011 un ensemble de propositions législatives relatives à la réforme de la politique agricole commune qui comportent un engagement ferme à améliorer significativement la gestion des ressources naturelles. Les modifications proposées à la fois au premier et au second piliers de la PAC visent à mieux intégrer les défis en matière d'environnement et de climat au niveau des exploitations agricoles et favorisent un développement économique durable des zones rurales.

L'achèvement du **marché intérieur de l'énergie** est un préalable indispensable pour réaliser pleinement le potentiel d'économie qu'un marché paneuropéen du gaz et de l'électricité réellement intégré peut dégager grâce à un renforcement de la liquidité et de la concurrence. L'intégration du marché accroîtra également la sécurité énergétique et facilitera l'intégration de nouvelles sources de production du secteur des énergies renouvelables grâce à des zones d'équilibrage élargies. Un accroissement des échanges transnationaux d'électricité et de gaz peut lisser les pics de prix et faciliter l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, ce qui stimulerait l'innovation et la concurrence.

Pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie, il est crucial d'adopter une approche plus cohérente des politiques nationales relatives aux questions qui concernent les pays voisins de l'UE. Lorsqu'il s'agit de légiférer au niveau national et de proposer des incitants à l'investissement, notamment par les prix et la fiscalité, il convient d'examiner attentivement les interactions entre les différents instruments afin de garantir un cadre d'investissement stable pour les industries et les prestataires de services européens. Ainsi, dans le secteur des énergies renouvelables, il y a lieu d'éviter les changements d'orientation radicaux, y compris avec effet rétroactif, pour prévenir tout risque réglementaire inutile qui minerait la viabilité de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Les régimes actuels de soutien aux énergies renouvelables devraient améliorer leur rapport coût-efficacité. Le défi consiste à soutenir une production à grande échelle permettant aux acteurs du marché d'abaisser leurs coûts, de réduire les subventions et d'intégrer les énergies renouvelables dans un marché réellement européen.

Dans tous les scénarios énergétiques de demain, les **infrastructures énergétiques** joueront un rôle essentiel pour équilibrer l'offre et la demande dans l'ensemble de l'Union. Il convient, à cette fin, de moderniser et d'étendre d'urgence les réseaux européens d'électricité et de gaz. La Commission a présenté récemment une proposition de règlement sur les infrastructures énergétiques remplaçant le cadre actuel relatif aux RTE-E.¹⁸ Le nouveau cadre vise à assurer le déploiement complet, d'ici à 2020, des réseaux énergétiques stratégiques et des installations de stockage dans les différentes régions de l'Union. En ce qui concerne le financement de l'UE, le montant de 9,1 milliards d'EUR prévu dans la proposition de la Commission relative au mécanisme pour l'interconnexion en Europe permettra de réaliser pleinement les 200 milliards d'EUR d'investissements dont les projets d'infrastructures d'intérêt européen auront besoin d'ici à 2020. Ces investissements auront un effet global positif notable sur le PIB et l'emploi,

¹⁸ COM(2011) 658 du 19.10.2011.

l'effet cumulé pouvant atteindre une hausse d'environ 0,4 % du PIB et 400 000 emplois supplémentaires sur la période 2011-2020.

Selon des études consacrées à l'**efficacité énergétique et à l'utilisation efficace des ressources**, une amélioration de la construction et de l'utilisation des bâtiments dans l'UE influencerait sur 42 % de la consommation finale d'énergie¹⁹, sur environ 35 % des émissions de gaz à effet de serre²⁰ et sur plus de 50 % du total des matières extraites²¹; elle permettrait également d'économiser jusqu'à 30 % de ressources en eau²². Le secteur de la construction emploie 8 % de la main-d'œuvre européenne. Quelque 230 000 personnes travaillent dans la fabrication et l'installation de systèmes d'isolation. Les investissements en matière d'efficacité énergétique étant en partie financés par des économies d'énergie, les mesures publiques visant à lever les obstacles existants, telles que l'accès aux capitaux et à l'information, peuvent exercer un puissant effet de levier. Dans ce cadre, l'adoption rapide de la proposition de directive sur l'efficacité énergétique permettrait de combler le fossé qui sépare l'Union de la réalisation de l'objectif fixé dans la stratégie Europe 2020, de créer les conditions-cadres nécessaires²³ et de permettre aux États membres d'établir leurs objectifs en matière d'efficacité et de présenter leurs premiers rapports avant la fin de 2012.

Il est également possible de mieux exploiter les fonds structurels de l'UE destinés à financer des mesures en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Le mécanisme européen d'assistance à l'échelle locale dans le domaine de l'énergie (ELENA) et le fonds européen pour l'efficacité énergétique (EEE-F) peuvent davantage encourager la réalisation d'investissements dans les énergies durables. Enfin, les coûts d'investissement initiaux nécessaires à la rénovation des bâtiments ou à la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur public peuvent être entièrement couverts ou financés par l'emprunt en associant les sociétés de services énergétiques.

La suppression progressive des **subventions préjudiciables à l'environnement** favorise une utilisation efficace des ressources et stimule la croissance économique. Les subventions inefficaces figent les technologies et les structures commerciales obsolètes et freinent l'investissement dans les énergies propres et d'autres technologies vertes. Leur suppression pourrait également constituer un élément important d'assainissement budgétaire. Ainsi, les pertes de recettes fiscales directes peuvent avoisiner 0,5 % du PIB de l'UE (60 milliards d'EUR), tandis que les pertes de bien-être dues au fait que le choix des consommateurs est faussé sont énormes: elles représentent, selon les estimations, entre 0,1 et 0,3 % du PIB (de 12 à 37 milliards d'EUR). La Commission a demandé aux États membres de recenser les subventions les plus préjudiciables à l'environnement en 2012 et d'élaborer des plans prévoyant leur suppression progressive²⁴.

La marge de progression dans le domaine de la **fiscalité verte** est importante pour contribuer aux efforts déployés pour relever les défis actuels et futurs liés au changement climatique, à la rareté de l'eau, à la sécurité énergétique et à la limitation des ressources

¹⁹ COM(2007) 860 final du 21.12.2007.

²⁰ COM(2007) 860 final du 21.12.2007.

²¹ COM(2007) 860 final du 21.12.2007.

²² COM(2007) 414 final du 18.7.2007.

²³ COM(2011) 370 du 22.6.2011.

²⁴ COM(2011) 571 du 20.9.2011.

en général. Lorsqu'elle est appliquée d'une manière neutre pour le budget, la fiscalité verte, conjuguée à une réduction de la fiscalité sur le travail, améliore l'allocation des ressources tout en dynamisant l'emploi.²⁵ L'adoption de la proposition de révision de la directive sur la taxation de l'énergie²⁶, présentée par la Commission en 2011, facilitera cette réduction. De plus, une fixation des prix au juste niveau contribuerait également à stimuler les nouveaux secteurs d'activité et les investissements dans les technologies vertes.

Dans le cadre du semestre européen 2011, plusieurs recommandations par pays concernaient des questions liées à la croissance durable, telles que le fonctionnement des marchés de l'énergie et la concurrence, les interconnecteurs de réseaux et l'utilisation efficace des ressources. Selon les premières indications, la mise en œuvre de ces recommandations a fait pour l'heure l'objet de quelques avancées dans la plupart des États membres.

3.4. Initiative phare «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation» de la stratégie Europe 2020

L'industrie manufacturière a été la première à renouer avec la reprise économique, la production ayant augmenté de quelque 15 % par rapport à son niveau le plus bas enregistré au début de 2009. Ces derniers mois, la reprise économique de l'industrie européenne a néanmoins marqué le pas, tandis que la confiance des entreprises a de nouveau baissé pour revenir à sa moyenne historique. Les incertitudes suscitées par les perspectives de l'économie européenne et les turbulences liées à la crise de la dette dans la zone euro ont sapé la confiance des entrepreneurs. Le coût des prix de l'énergie et la persistance des difficultés d'accès au financement freinent également la dynamique de la reprise. Cependant, l'industrie européenne est à présent mieux armée pour faire face à une récession, les stocks étant plus bas et la productivité plus élevée qu'en 2008.

L'initiative phare relative à une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation contient 70 actions clés, dont beaucoup sont déjà mises en œuvre par la Commission. Celle-ci procède, par exemple, à une évaluation approfondie des incidences que produisent sur la compétitivité et sur les PME ses nouvelles propositions d'action susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Elle l'a fait pour des propositions telles que les quotas du système d'échange de droits d'émission établis en réponse au risque de fuites de carbone et la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV).

La Commission proposera également des actions concrètes destinées à **réduire le poids des réglementations** qui pèsent sur les PME, notamment sur les micro-entreprises. Elle envisage notamment d'éventuellement exonérer les petites entreprises et les micro-entreprises de l'acquis existant; d'améliorer la participation des très petites entreprises à l'élaboration des propositions de réglementation de l'UE; d'introduire une dimension micro-entreprises dans le «test PME» existant; et d'insérer dans les propositions de nouvelle réglementation de l'UE présentées par la Commission, en vue de

²⁵ Par exemple, une réduction permanente d'un point de pourcentage de la charge fiscale moyenne qui pèse sur le travail devrait, à terme et selon les estimations, accroître le taux d'emploi d'environ 0,4 point de pourcentage dans un pays type. OCDE (2006). Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006: stimuler l'emploi et les revenus: les leçons à tirer de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi, Paris.

²⁶ COM(2011) 169 du 13.4.2011.

leur adoption par le législateur européen et leur mise en œuvre par les États membres, un tableau des exonérations et des régimes allégés en faveur des PME et des micro-entreprises.

L'initiative relative aux PME, un «**Small Business Act**» pour l'Europe, révisée en février 2011²⁷, met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès au financement, de prévoir une réglementation plus favorable et d'aider les PME à relever les défis liés à la mondialisation. Ce dernier aspect a été approfondi dans les actions menées dans le prolongement de cette initiative, telles que la nouvelle stratégie destinée à soutenir l'internationalisation des PME, qui a été adoptée en novembre 2011.²⁸ La révision de l'initiative a également été l'occasion de rappeler aux États membres la nécessité d'accorder la priorité à l'environnement des entreprises au moyen d'une réglementation intelligente, en réduisant les règlements et les autorisations inutiles, en introduisant des procédures simplifiées sur des sites administratifs en ligne et en ramenant à trois jours ouvrables le délai de constitution d'une nouvelle entreprise.

La Commission présentera un plan d'action pour améliorer l'**accès des PME au financement** avant la fin de 2011. Ce plan d'action sera assorti d'une proposition visant à faciliter l'accès au capital-risque dans toute l'Europe au moyen d'un passeport européen qui permettra aux gestionnaires de fonds de capital-risque de lever des capitaux dans les 27 États membres sur la base d'un enregistrement unique. Si elle est couronnée de succès, cette initiative devrait contribuer à créer jusqu'à 315 000 emplois supplémentaires et à produire 100 milliards d'EUR de PIB. La Commission s'emploiera à éliminer tout traitement fiscal préjudiciable pour les investissements transnationaux de capital-risque et à réduire la charge administrative.

Le renforcement de la concurrence dans l'économie requiert non seulement la mise en œuvre de réformes horizontales et sectorielles des marchés des produits et services et l'application effective des règles de concurrence, mais également un **cadre institutionnel global favorable à la concurrence** à tous les niveaux (UE, national, régional et local) à un coût limité pour les États membres. Cela suppose notamment que les autorités de la concurrence, les autorités de régulation sectorielles et les autorités judiciaires chargées de préserver et de promouvoir la concurrence jouent un rôle effectif. Un système de justice civile efficace est un chaînon essentiel dans tout cadre institutionnel propice à la concurrence et à la croissance.

Dans le domaine de l'innovation industrielle, le groupe à haut niveau sur les technologies génériques essentielles a présenté, en juin 2011, un rapport final dans lequel il a formulé des recommandations concrètes sur le développement et le déploiement de ces technologies.²⁹ Celles-ci présentent un énorme potentiel de commercialisation et des taux de croissance annuels de 5 % à 16 % par an jusqu'en 2020 et leurs retombées en matière d'innovation et de croissance sont extrêmement importantes pour les secteurs industriels en aval. En juin dernier, la Commission a également proposé une modernisation majeure du système européen de normalisation³⁰ en y incluant notamment des normes sur les

²⁷ COM(2011) 78 du 23.2.2011.

²⁸ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/market-access/internationalisation/index_en.htm.

²⁹ http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/key_technologies/kets_high_level_group_en.htm.

³⁰ COM(2011) 311 et COM(2011) 315 du 1.6.2011.

services et en tenant mieux compte des spécifications industrielles dans le domaine des TIC.

La Commission a présenté une série d'**initiatives sectorielles**, telles que l'adoption d'une stratégie spatiale de l'Union européenne³¹ visant à renforcer le secteur spatial européen ou à relancer le processus «CARS 21»³² qui contribuera à l'élaboration de la stratégie européenne pour des véhicules propres et économes en énergie. Le développement de véhicules électriques présente un potentiel de commercialisation important: les véhicules hybrides pourraient passer de 100 000 unités aujourd'hui à un million d'ici à 2020, tandis que le marché des véhicules entièrement électriques devrait atteindre les 750 000 unités à la même date. La Commission poursuit également ses efforts pour répondre aux préoccupations des industries à haute intensité énergétique, notamment en lançant un plan durable pour une industrie à faible émission de carbone, ainsi qu'en promouvant les technologies de production à ultra-faible émission de carbone et en établissant un partenariat entre le secteur public et le secteur privé destiné à stimuler l'innovation dans les industries de transformation à haute intensité énergétique.

Selon les premières indications, les efforts consentis par les États membres pour mettre en œuvre les recommandations par pays dans ce domaine semblent être inégaux. La mise en œuvre des recommandations concernant l'accès des PME au financement est peu satisfaisante. La situation est un peu plus positive en ce qui concerne les mesures destinées à améliorer l'environnement des entreprises, telles que la réduction de la charge administrative, l'amélioration de la capacité administrative ou l'efficacité du système judiciaire. Six des dix États membres destinataires de la recommandation d'améliorer l'environnement de leurs entreprises ont adopté quelques mesures, dont la plupart restent néanmoins partielles.

3.5. Initiative phare «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» de la stratégie Europe 2020

L'amélioration des niveaux d'emploi et l'accroissement de la productivité du travail sont deux sources de croissance clés à côté des investissements en capital et de l'innovation. Actuellement, le chômage frappe 23 millions de personnes dans l'UE, ce qui correspond à 10 % de la population en âge de travailler.

La légère amélioration du taux de chômage de l'UE observée depuis 2010 a cessé. La part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi dépasse 40 % et a augmenté d'un tiers par rapport au niveau enregistré il y a deux ans (30 %). Une proportion accrue de personnes vivent dans des ménages à très faible intensité de travail dans 12 des 15 États membres pour lesquels des chiffres sont disponibles.

Une reprise sans création d'emplois a non seulement un coût économique et social important, mais témoigne aussi de faiblesses structurelles du marché du travail qui minent le potentiel de croissance à moyen et long termes. En particulier, l'inadéquation des compétences et la pénurie de main-d'œuvre entravent la reprise économique. Le nombre d'emplois vacants a commencé à croître à partir de la mi-2009, tandis que la situation du chômage ne montre aucun signe d'amélioration. Cette évolution est

³¹ COM(2011) 152 du 4.4.2011.

³² La première réunion du groupe à haut niveau reformé est prévue le 10 novembre 2010.

révélatrice de déséquilibres du marché du travail tels que l'inadéquation des compétences ou le manque de mobilité, du moins dans certains secteurs ou régions.

Les politiques d'apprentissage tout au long de la vie sont indispensables pour doter les citoyens de qualifications adaptées au marché du travail. En 2000, 22 % des travailleurs possédaient un haut niveau de qualification dans l'UE, tandis que 29 % d'entre eux avaient un faible niveau de qualification. En 2010, la situation s'est inversée. D'ici 2020, 35 % des emplois exigeront des qualifications de haut niveau et la demande en qualifications de faible niveau baissera de 12 millions d'emplois. Toutefois, le degré d'instruction ne permet pas de répondre actuellement au niveau de qualification croissant requis par les emplois disponibles. Dans l'UE, un jeune sur sept dans la tranche d'âge 18-24 ans (soit 14,41 %) quitte actuellement l'école en n'ayant achevé que le cycle d'enseignement secondaire inférieur et ne participe ensuite à aucune autre forme d'éducation ou de formation (jeunes en décrochage scolaire) et bon nombre d'entre eux possèdent des qualifications qui ne répondent pas aux exigences du marché du travail. En outre, plus d'un enfant scolarisé sur cinq ne satisfait pas aux exigences de base (évaluées à l'âge de 15 ans) en matière de lecture, d'écriture et de calcul.

Des actions visant à relever ces défis sont mises au point actuellement au titre de l'initiative phare «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois». Les travaux avancent bien en ce qui concerne les 13 actions clés, parmi lesquelles le panorama européen des compétences, qui vise à améliorer la transparence au profit des demandeurs d'emploi, des travailleurs, des entreprises et/ou des institutions publiques en fournissant des prévisions actualisées sur l'offre de qualifications et les besoins du marché du travail jusqu'en 2020 - dont la publication est prévue en octobre 2012, ainsi qu'en ce qui concerne les initiatives sectorielles prévues au titre de l'initiative phare, telles que le plan d'action relatif au personnel de santé.

Les propositions législatives relatives au réexamen du droit du travail de l'UE sont en cours d'élaboration. Les partenaires sociaux ont convenu d'entamer des négociations au sujet de la révision de la directive sur le temps de travail. Le paquet constitué par les deux propositions législatives relatives au détachement des travailleurs devrait être adopté dans les semaines à venir. Une recommandation du Conseil visant à encourager la validation des acquis provenant d'un apprentissage non formel ou informel est annoncée pour le premier semestre de 2012 et un outil pratique permettant aux citoyens de recenser les compétences acquises dans le cadre d'expériences professionnelles et autres sera disponible en ligne à partir du mois d'octobre 2012. Une communication de la Commission prévue au second semestre de 2012 engagera une réflexion plus large sur le défi des compétences à relever en Europe.

3.6. Initiative phare «Jeunesse en mouvement» de la stratégie Europe 2020

La situation actuelle sur le marché de l'emploi est particulièrement dramatique pour les jeunes, dont le taux de chômage est supérieur à 20 %, soit deux fois plus que le taux de la population en général. Par ailleurs, la diminution du nombre d'emplois durables consécutive à la crise a frappé les jeunes de manière disproportionnée, et même s'ils sont surreprésentés dans la catégorie des contrats à durée déterminée, ils ont peu bénéficié de la croissance nette récente de ces derniers.

Les travaux ont débuté pour toutes les actions prévues au titre de l'initiative phare «Jeunesse en mouvement». Des actions clés ont déjà été lancées pour lutter contre le chômage des jeunes; c'est le cas, par exemple, de Youth@work, une campagne d'information qui vise à encourager les contacts entre les jeunes et les petites et moyennes entreprises (PME), ou du système européen de suivi des offres d'emploi, qui recueille des informations actualisées sur les emplois vacants, lesquelles peuvent aussi servir d'outil d'alerte précoce pour les goulets d'étranglement et les déséquilibres sur le marché du travail.

En ce qui concerne l'éducation, la recommandation du Conseil concernant les politiques de lutte contre la sortie précoce du système d'éducation et de formation a été adoptée le 7 juin 2011; elle propose aux États membres un cadre pour l'élaboration de politiques de lutte contre le décrochage scolaire qui soient cohérentes, globales et fondées sur des éléments concrets. Il convient à présent de la mettre en œuvre.

En outre, en octobre 2011, la Commission a adopté une communication sur la modernisation du système d'enseignement supérieur prévoyant un instrument de caution pour les prêts étudiants dans le cadre d'Erasmus au niveau master, dont le but est d'améliorer la mobilité des étudiants suivant un master dans l'ensemble de l'Europe.

Le cadre européen pour l'emploi des jeunes a pour objectif de garantir une bonne coordination des politiques à l'échelle européenne, dans le respect des principes communs de flexisécurité. Il repose sur quatre piliers: 1) faciliter l'accès au premier emploi et la constitution d'un parcours professionnel; 2) aider les jeunes à risque; 3) prévoir des dispositifs de sécurité sociale adéquats pour les jeunes; 4) aider les jeunes à créer leur entreprise et à s'installer comme indépendants. Dans ce cadre, la Commission a proposé les domaines d'action spécifiques suivants dans les États membres: «garantie pour la jeunesse» visant à assurer que tous les jeunes puissent avoir un emploi, poursuivre des études ou bénéficier de mesures d'activation dans les quatre mois suivant leur sortie de l'école; contrats «uniques» à durée indéterminée visant à réduire la segmentation du marché du travail; assurance chômage et aide sociale aux jeunes dans le cadre d'une approche fondée sur les obligations mutuelles. Dans le cadre du futur programme en faveur des perspectives pour les jeunes, que la Commission présentera avant la fin de l'année, de nouvelles mesures seront nécessaires pour soutenir la transition vers le marché du travail, assurer un plus grand nombre de formations et encourager la mobilité.

3.7. Initiative phare «Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale» de la stratégie Europe 2020

Outre le fait de constituer en soi un objectif important, l'action visant à encourager des sociétés et des marchés du travail qui favorisent l'insertion a un impact sur la croissance en améliorant les performances du marché du travail, en accroissant la demande globale et en renforçant la confiance. Ces trois domaines constituent aussi trois goulets d'étranglement importants qui empêchent une reprise solide.

Dans les quelques pays pour lesquels les données sur les revenus reflétant la crise économique sont déjà disponibles, le revenu disponible des ménages a considérablement

diminué³³. Par ailleurs, divers éléments montrent que la pauvreté monétaire, et plus particulièrement la pauvreté des enfants, et le dénuement matériel extrême sont de plus en plus problématiques dans plusieurs États membres. Compte tenu de la hausse du chômage de longue durée et de l'épuisement des droits aux allocations de chômage, le risque existe de voir des personnes à faible revenu subir une diminution substantielle de leur revenu disponible.

La propension à la consommation des personnes à faible revenu tend à être élevée puisqu'elles doivent consacrer l'essentiel de leur revenu à des biens et services essentiels. C'est la raison pour laquelle toute nouvelle réduction au bas de l'échelle des revenus risque d'avoir un impact durable sur la demande intérieure et, partant, sur la croissance³⁴. C'est pour cette raison aussi qu'il importe de garantir l'autonomie du consommateur, ce qui lui permettra d'opérer des choix de consommation optimaux et de maximiser son bien-être.

Les travaux avancent en ce qui concerne les dix actions clés de l'initiative phare «Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Certaines ont déjà été lancées cette année, comme c'est le cas de la nouvelle stratégie européenne pour l'intégration, qui vise à appuyer les mesures prises par les États membres pour favoriser l'intégration active des ressortissants de pays tiers dans nos sociétés, ou du cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

L'Initiative pour l'entrepreneuriat social a été adoptée en octobre 2011, et ses actions clés seront déployées dans les mois à venir, à commencer par le nouveau cadre sur les fonds d'investissement sociaux, la nouvelle priorité en matière d'investissement accordée aux entreprises sociales dans les fonds structurels proposés ou le futur projet de règlement sur le statut des fondations européennes.

Un livre blanc sur les retraites abordant l'adéquation et la viabilité des retraites dans le contexte de l'après-crise devrait être adopté dans les mois à venir.

Pour **lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, il convient de moderniser les systèmes de protection sociale conformément aux principes communs d'inclusion active. Les services publics, en particulier, constituent un élément essentiel du soutien à l'intégration sur le marché du travail et à l'inclusion sociale. En outre, l'accès à des services efficaces et abordables joue un rôle clé dans la réduction des dépenses privées et donc dans l'accroissement du revenu disponible, atténuant ainsi la pauvreté monétaire et l'inégalité des revenus³⁵. Selon une étude de l'OCDE consacrée aux services fournis par les administrations publiques, le fait de soustraire les services publics du revenu des ménages réduit considérablement les estimations de la pauvreté. Les taux de risque de pauvreté diminuent sensiblement, de près de 40 % si l'on applique un seuil de pauvreté variable et même de près de 80 % si l'on applique un seuil de pauvreté fixe. Par

³³ Par exemple de plus de 15 % dans le secteur de la distribution en Lituanie et en Lettonie, de 8 % en Estonie et de 2 à 4 % en Espagne, en Irlande et au Royaume-Uni.

³⁴ FMI (2011): Perspectives de l'économie mondiale 2011, *Perspectives et enjeux mondiaux*, Washington.

³⁵ Voir OCDE (2011): *The impact of publicly provided services on the distribution of resources*; rapport pour la Commission européenne.

conséquent, les prestations en nature considérées dans leur ensemble seraient susceptibles de réduire l'écart de pauvreté de 80 % en moyenne.

Parmi les 30 millions d'Européens âgés de plus de 18 ans qui ne disposent pas de compte en banque, on estime que 6,4 millions d'entre eux en sont privés parce que l'ouverture d'un compte leur a été refusée ou parce qu'ils ont peur d'en demander un.³⁶ La situation à cet égard dans l'UE varie considérablement selon les États membres; en Roumanie et en Bulgarie, près de la moitié des répondants ne disposent pas d'un compte bancaire. Les consommateurs «non bancarisés» sont susceptibles d'éprouver des difficultés à trouver un emploi, à louer un bien ou à percevoir leur salaire ou leurs prestations sociales et sont confrontés à des coûts de transaction plus élevés. La recommandation de la Commission sur l'accès à un compte de paiement de base³⁷ détaille les actions nécessaires pour lutter contre l'exclusion financière.

Le coût et la qualité du logement sont essentiels au niveau de vie et au bien-être, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, comme le montrent clairement les indicateurs de l'UE sur le coût du logement et la privation de logement³⁸. En 2010, 38 % des personnes menacées de pauvreté ont dépensé plus de 40 % de leur revenu disponible pour se loger, ce qui correspond à une proportion plus de six fois plus élevée que dans le reste de la population (6 %)³⁹. Par ailleurs, la part du coût du logement dans le revenu disponible total a atteint au moins 32% pour la moitié des personnes menacées de pauvreté, contre 16 % dans le reste de la population. Une analyse plus approfondie du coût du logement fait apparaître que les loyers et les intérêts hypothécaires ne constituent que 30 % environ du coût du logement total brut, les autres éléments – réparations, entretien, chauffage et autres postes divers – représentant quelque 70 %⁴⁰. Selon l'enquête de la Commission sur le budget des ménages, le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituent ensemble le poste le plus important dans les dépenses des ménages, soit 27,7 % de la consommation des ménages.

L'impact du coût du logement, et en particulier du coût des services essentiels, sur les taux de pauvreté est très important: si le revenu disponible est défini après déduction du coût du logement, la proportion de personnes ayant des revenus inférieurs à 60 % de la (nouvelle) médiane a augmenté en 2007, passant de 16 % à 22 % dans l'ensemble de l'UE.⁴¹ Ces chiffres soulignent l'importance d'une pleine mise en œuvre de la directive 2009/72/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, et notamment de l'article 3, paragraphe 8, sur la nécessité de combattre la pauvreté énergétique.

³⁶ Rapport de 2008 sur l'intégration financière européenne, SEC(2009) 19 final du 19.1.2009.

³⁷ C(2011) 4977 du 18.7.2011.

³⁸ Pour une analyse plus détaillée, voir le document accompagnant le rapport conjoint de 2010 sur la protection sociale et l'inclusion sociale, section 5.2.

³⁹ Le sous-groupe Indicateurs du comité de la protection sociale a fixé à 40 % le seuil indiquant une charge intolérable en termes de coût de logement.

⁴⁰ Voir le rapport de 2009 sur la situation sociale dans l'UE, section 3.2.1.

⁴¹ Voir le rapport de 2009 sur la situation sociale dans l'UE, figure 69, p. 138.

3.8. Remédier aux chaînons manquants et aux blocages

3.8.1. *Mieux valoriser le marché unique*

Au cours des deux dernières décennies, la création d'un marché intérieur et l'ouverture des frontières ont été deux des principaux moteurs de la croissance européenne. D'après les estimations, l'intégration du marché intérieur de l'UE au cours de la période comprise entre 1992 et 2006 a eu pour effet de créer 2,75 millions d'emplois et de générer une croissance du PIB de 2,1 %. Aujourd'hui, les échanges intra-européens représentent respectivement 17 % et 28 % des échanges mondiaux de biens et de services. Pour 1 000 euros de richesse créée dans un État membre, on estime que 200 euros environ finissent par bénéficier à d'autres États membres de l'UE grâce aux échanges.

L'Acte pour le marché unique d'avril 2011 a défini douze leviers pour parachever et approfondir le marché intérieur dans les domaines de l'accès au financement, de la mobilité des citoyens, des marchés publics, des qualifications professionnelles, des droits de propriété intellectuelle, des droits des consommateurs, des services, des réseaux, du marché unique numérique, de la fiscalité, de l'environnement réglementaire pour les entreprises, de l'entrepreneuriat social et de la cohésion sociale. La Commission a déjà présenté plusieurs des 12 propositions législatives clés de l'Acte pour le marché unique et présentera les autres d'ici à la fin de l'année (à l'exception des propositions législatives relatives aux signatures, à l'identité et à l'authentification électroniques). Ces propositions devraient être approuvées par le Parlement européen et le Conseil avant la fin de 2012, de manière à ce que leurs avantages pratiques puissent rapidement se faire sentir dans l'ensemble de l'UE.

La mise en œuvre de l'Acte pour le marché unique est d'une importance capitale pour créer un environnement favorable pour les entreprises européennes, en particulier les PME, et pour rétablir et renforcer la confiance des consommateurs et des travailleurs afin de les inciter à saisir avec enthousiasme les opportunités qu'offre le marché unique. Le tableau de bord annuel des marchés de consommation, établi par la Commission, assure le suivi des marchés dans tous les secteurs de l'économie et contribue à recenser ceux qui ne remplissent pas leurs fonctions vis-à-vis des consommateurs. Les échanges de l'UE dans le secteur des services sont déjà importants: ils représentent plus de la moitié des échanges de services au niveau mondial, et plus de la moitié d'entre eux sont réalisés à l'intérieur du marché unique. Toutefois, le marché unique des services n'apporte pas encore tous les avantages qu'il pourrait procurer. Si les services représentent plus de deux tiers du PIB et des emplois de l'UE, ils ne constituent encore qu'environ un cinquième des échanges totaux intra-UE. Les obstacles au marché unique des services sont en partie imputables à la faiblesse de la concurrence, qui a elle-même des répercussions négatives sur la productivité.

La capacité du marché intérieur de créer de la croissance et de nouveaux emplois reste donc importante. Dans le semestre européen 2011, la plupart des recommandations par pays en faveur de politiques structurelles concernaient le secteur des services, préconisant notamment d'accélérer la mise en œuvre intégrale de la **directive sur les**

services⁴², de supprimer les obstacles injustifiés à l'entrée et d'ouvrir davantage les services professionnels. La directive sur les services couvre toute une série d'activités économiques représentant quelque 45 % de l'économie de l'UE, dont de grands secteurs tels que le commerce de détail, la construction, les services commerciaux, le tourisme et la plupart des professions réglementées. Selon des estimations prudentes, elle pourrait générer une croissance pouvant aller jusqu'à +1,5 % du PIB de l'UE. Les progrès accomplis jusqu'à présent dans les États membres semblent inégaux, allant, en fonction des recommandations formulées, de quelques mesures sur le plan des réformes à l'absence totale d'avancée.

Pour pouvoir exploiter tout le potentiel de la directive, il convient à présent d'abandonner la perspective du respect et de privilégier la compétitivité. La Commission continuera d'analyser la qualité de la mise en œuvre et prendra, au besoin, des mesures d'application formelles. Elle présentera, en 2012, des mesures supplémentaires visant à approfondir le marché unique des services.

Au-delà du cadre actuel de la directive sur les services, d'autres secteurs présentent un potentiel de croissance important. Entre 2000 et 2009, le **secteur social et des soins de santé** a, par exemple, créé 4,2 millions d'emplois, soit plus d'un quart de tous les emplois créés au cours de cette période. Ce secteur représente 10 % de l'ensemble des emplois dans des pays tels que le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède et quelque 5 % de la production économique totale. Le vieillissement augmentera la demande de tels services, dont il conviendrait dès lors de faciliter le développement. La pénurie de personnel qualifié dans ce secteur dans plusieurs États membres, la limitation de la liberté d'établissement en raison de diverses restrictions injustifiées ou disproportionnées et des difficultés pour reconnaître les qualifications professionnelles à l'étranger, sont autant de problèmes auxquels il convient de remédier et qui affectent ces secteurs et d'autres tels que l'éducation, la construction, l'industrie manufacturière et les services commerciaux.

La hausse du chômage dans les États membres incitera les travailleurs intellectuels à chercher un emploi dans d'autres États membres⁴³, ce qui modifiera les courants migratoires dans l'Union européenne. La modernisation prochaine de la législation de l'UE facilitant la reconnaissance des qualifications professionnelles⁴⁴ répondra aux besoins des États membres confrontés à une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée tout en allégeant la pression du chômage.

Enfin, la confiance dans le marché unique sera renforcée pour l'ensemble des parties prenantes grâce aux politiques sauvegardant le cadre juridique régissant le fonctionnement des services d'intérêt général (aides d'État et marchés publics) et garantissant que la compétitivité et la libéralisation vont de pair avec le respect des droits sociaux des travailleurs et des citoyens.

Encadré n° 1: la mise en œuvre de la directive sur les services

⁴² Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

⁴³ Selon de récentes enquêtes Eurobaromètre, 28 % des citoyens de l'UE envisagent de travailler à l'étranger.

⁴⁴ Directive 2005/36/CE.

La mise en œuvre de la directive sur les services a constitué une étape cruciale dans l'amélioration du fonctionnement du marché unique des services. Elle a conduit à la suppression d'une multitude de restrictions. Deux ans après l'expiration du délai de mise en œuvre de la directive, un travail important a été accompli. Des centaines de dispositions discriminatoires, injustifiées ou disproportionnées (autorisations, tarifs ou examens des besoins économiques) ont été supprimées. La plupart des États membres ont mis en place des «guichets uniques» opérationnels.

Toutefois, le potentiel de la directive ne sera pleinement exploité que lorsque l'ensemble des États membres auront pris toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre intégrale. Tel n'est pas encore le cas. Pour pouvoir exploiter tout le potentiel de la directive, il convient d'abandonner l'optique du respect des dispositions et de privilégier la compétitivité.

24 des 27 États membres ont achevé l'adoption de tous les actes législatifs nécessaires. En Autriche, en Allemagne et en Grèce, les travaux sont en passe d'être terminés, hormis une ou plusieurs lois qui doivent encore être adoptées. Le 27 octobre 2011, la Commission a décidé de les traduire devant la Cour de justice pour non-respect de la législation de l'Union européenne⁴⁵. En 2011, elle a aidé ces États membres lorsque de nombreux éléments semblaient indiquer que la mise en œuvre de la directive sur les services était incorrecte ou incomplète, le but étant d'améliorer cette mise en œuvre⁴⁶. La Commission continuera d'analyser la qualité de la mise en œuvre dans tous les États membres et prendra, au besoin, des mesures d'application formelles.

Des «guichets uniques» sont désormais opérationnels dans 24 des 27 États membres. La Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie accusent des retards. Le fonctionnement des guichets uniques existants doit néanmoins être sensiblement amélioré. Le degré de disponibilité des procédures électroniques (à savoir la possibilité de remplir les formalités administratives en ligne) est le plus problématique. Seuls un tiers des États membres offrent la possibilité d'accomplir un nombre significatif de procédures en ligne par l'intermédiaire des guichets uniques.⁴⁷ En Bulgarie, en Irlande et à Malte, les guichets uniques n'offrent encore aucune possibilité d'accomplir les procédures en ligne. Dans neuf États membres, seul un petit nombre de procédures peuvent être accomplies en ligne.⁴⁸ Dans la plupart des États membres, les utilisateurs étrangers continuent d'éprouver des difficultés pour utiliser les guichets uniques, en partie pour des raisons linguistiques (en Autriche, en France, en Hongrie et en Italie, par exemple, les guichets uniques ne sont disponibles que dans la langue nationale), mais aussi pour des raisons techniques. La plupart des États membres continuent de n'accepter que les instruments nationaux pour la signature d'un formulaire de demande ou l'identification électronique d'une personne. De manière générale, il convient de faciliter l'utilisation des guichets uniques et de mieux les adapter aux besoins des entrepreneurs.

Dans le cadre des efforts consentis pour améliorer la mise en œuvre de la directive sur les services, la Commission s'emploiera à aborder, en 2012, les diverses questions mises au jour par l'exercice d'évaluation mutuelle de la directive. D'importants obstacles continuent d'entraver la prestation de services transfrontières: par exemple, les obligations spécifiques que les États membres imposent aux participations dans des entreprises ou qui limitent le choix de la forme juridique des entreprises de services. Des difficultés pratiques résultent aussi de l'utilisation massive, par les États membres, de la possibilité de réserver certaines activités de services à certains opérateurs possédant des qualifications spécifiques, en particulier en ce qui concerne le

⁴⁵ IP(11) 1283 du 27.10.2011.

⁴⁶ Des réunions ont eu lieu avec la Bulgarie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal et la Grèce.

⁴⁷ République tchèque, Danemark, Estonie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède et Royaume-Uni.

⁴⁸ Grèce, France, Allemagne, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Finlande.

commerce transfrontalier. Il convient d'encourager la concurrence entre prestataires de services qui utilisent les infrastructures en matière de large bande, d'énergie et de transport. Il faut fournir un accès équitable aux réseaux de distribution et faciliter l'arrivée de nouveaux opérateurs afin de réduire les prix des services publics pour les entreprises. La suppression des restrictions inutiles sur les heures d'ouverture des petits commerces peut attirer de nouveaux investissements et relancer la consommation. La mise en œuvre intégrale de la troisième directive postale devrait compléter ces efforts.

3.8.2. *Maximiser l'impact des fonds de l'UE*

Dans le contexte économique actuel, la Commission souligne la nécessité d'utiliser au maximum les ressources budgétaires existantes de l'UE et de mettre en place un cadre financier pluriannuel réformé qui soutiendra plus fermement les objectifs d'Europe 2020⁴⁹.

Les lignes budgétaires existantes pourraient contribuer pour beaucoup à donner un sérieux coup de fouet à la croissance dans l'UE. Différents investissements à grande échelle réalisés par le biais du Fonds de cohésion (FC) et du Fonds européen de développement régional (FEDER), en particulier pour améliorer l'environnement, les infrastructures de transport, les connexions énergétiques et les connexions large bande, peuvent avoir un impact direct sur la croissance et l'emploi. Outre ces investissements directs, le FEDER apporte un soutien précieux à l'entrepreneuriat, aux investissements dans les entreprises, à l'innovation et à la recherche, ainsi qu'aux TIC destinées aux entreprises. Le Fonds social européen (FSE) opère dans quatre domaines prioritaires: l'emploi, avec un accent spécial sur l'emploi des groupes défavorisés et des jeunes, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration de la capacité d'adaptation du marché du travail et la promotion de l'inclusion sociale. Dans de nombreux cas, ce soutien est adapté aux recommandations formulées à l'intention des États membres dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Pour améliorer le potentiel de croissance offert par le Fonds structurel, les États membres devraient veiller à ce que **les priorités de financement soient revues** de manière à orienter le soutien vers les recommandations par pays ou les domaines présentant un potentiel de croissance élevé, en utilisant la flexibilité permise par leurs programmes. Dans certains cas, une **reprogrammation** peut être nécessaire lorsqu'une utilisation plus intensive et immédiate des fonds de l'UE permettrait de soutenir les sources de croissance. Les actions visant à soutenir la croissance comprennent notamment:

- l'amélioration de la liquidité des PME dans un environnement bancaire soumis à des contraintes financières, par un usage plus intensif des instruments financiers JEREMIE (prêts, garanties et capital-risque);
- l'accroissement des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments (comme cela s'est fait en France). Cela permettrait aussi de contribuer au maintien de l'emploi dans le secteur de la construction, durement touché par la crise et dont les capacités sont fortement sous-utilisées;

⁴⁹ Voir également l'avis du Comité des régions du 12 octobre 2011 sur le rôle des collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

- le renforcement de l'utilisation efficace des ressources, par des investissements dans l'éco-innovation, les énergies renouvelables et les technologies environnementales;
- l'accélération des grands projets dans les régions de convergence (comme cela s'est fait en Grèce);
- l'élaboration d'une liste de projets prioritaires bénéficiant d'une procédure accélérée, qui soient prêts à être mis en œuvre et puissent contribuer directement à la croissance, pour remplacer les programmes donnant des résultats largement inférieurs à leurs possibilités. La Commission est prête à offrir son aide dans ce processus, comme elle le fait déjà pour la Grèce et la Roumanie;
- l'accélération de l'utilisation des fonds disponibles par la réorientation des programmes vers des priorités moins nombreuses dans le but d'améliorer les conditions de croissance et de réduire la fracture régionale comme récemment convenu avec l'Italie dans le cadre du plan d'action pour la cohésion.

Quoi qu'il en soit, tous les États membres doivent rendre compte, d'ici la fin 2012⁵⁰, des réalisations et résultats de leur action, ainsi que des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de la politique de cohésion et de sa contribution à la stratégie Europe 2020.

Afin de soutenir le **décaissement des fonds inutilisés** en ces temps placés sous le signe des contraintes budgétaires, la Commission a proposé, le 1^{er} août 2011, de relever les taux de cofinancement pour remettre sur la bonne voie certaines des économies européennes les plus affectées. En vertu de cette proposition, des taux de cofinancement de l'UE plus élevés seraient proposés à la Grèce, à l'Irlande, au Portugal, à la Roumanie, à la Lettonie et à la Hongrie pour faire avancer des projets renforçant la croissance et la compétitivité dans chacun de ces pays. Au total, l'impact maximum attendu s'élèverait à 2 884 millions d'EUR. Le Conseil et le Parlement européen sont invités à adopter cette proposition dans les plus brefs délais, de préférence avant la fin de l'année.

La Commission progresse bien dans l'élaboration détaillée de son projet pour un **futur budget de l'UE** visant à stimuler la croissance et la création d'emplois conformément à la stratégie Europe 2020. Des propositions détaillées ont été adoptées en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et la politique de cohésion, la politique agricole commune et le développement rural, et de nouvelles propositions sont en passe d'être adoptées, notamment sur Horizon 2020. Ces bases législatives s'accompagneront aussi de cadres d'action tels que les lignes directrices révisées sur les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, ainsi que de propositions, présentées au début 2012, concernant deux cadres stratégiques communautaires, l'un ayant trait aux fonds en gestion partagée⁵¹ et l'autre à la recherche et l'innovation. Ces cadres établiront un ordre de priorité entre les domaines bénéficiant du soutien de l'UE et coordonneront mieux les différents programmes de financement de l'UE.

⁵⁰ Les rapports stratégiques nationaux sont requis en application des règles existantes.

⁵¹ FEDER, FSE, Fonds de cohésion, Fonds pour la pêche et développement rural.

Un élément clé des propositions relevant du cadre financier pluriannuel est la nécessité de garantir des investissements au titre du budget européen qui soient efficaces et utiles à la croissance. Les éléments clés des propositions relevant de la politique de cohésion qui répondent à ces objectifs sont les mécanismes axés sur les thèmes prioritaires d'Europe 2020, la concentration des ressources et les nouvelles dispositions en matière de conditionnalité qui viseront à faire en sorte que les fonds de l'UE soient axés sur les résultats et constituent, pour les États membres, une forte incitation à assurer la concrétisation effective des objectifs d'Europe 2020 en termes de croissance et de création d'emplois. Des contrats de partenariat seront conclus avec chaque État membre en vue d'assurer, de part et d'autre, le renforcement des financements nationaux et de ceux de l'UE.

Dans la perspective du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** relevant du prochain cadre financier pluriannuel, la Commission a proposé le lancement d'une phase pilote dans le cadre de l'initiative d'Europe 2020 relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets, pour un montant de 230 millions d'EUR. Cette initiative entend mobiliser l'investissement dans des domaines qui stimuleront la croissance et seront créateurs d'emplois. Les besoins en investissement dans les infrastructures, étant donné l'importance et l'urgence qu'ils revêtent, combinés aux longs délais de préparation d'un projet, requièrent une attention immédiate pour s'employer à résoudre la pénurie de sources de financement. En ces temps de rigueur budgétaire, des formules novatrices doivent être trouvées sans tarder pour mobiliser une plus grande part de l'épargne privée et améliorer la panoplie des instruments financiers disponibles pour des projets dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC. Les possibilités réduites d'accès au financement par les projets d'infrastructure exigent d'autres sources de financement par emprunt. Pour les projets d'infrastructure présentant un potentiel commercial, la norme devrait être que les fonds de l'UE soient combinés, dans le cadre de partenariats, avec ceux libérés par le marché des capitaux et le secteur bancaire, notamment via la Banque européenne d'investissement (BEI), en sa qualité d'organisme financier de l'UE telle qu'elle est établie par le traité.

3.8.3. *Exploiter le potentiel du marché mondial*

La pierre angulaire de l'économie de l'UE reste le marché intérieur, mais la part des échanges dans la création de croissance n'a jamais été aussi élevée; en 2010, pratiquement un quart de la croissance de l'UE a reposé sur les échanges internationaux. À court terme, l'essentiel de la croissance économique se réalisera en dehors de l'Europe. En fait, d'ici à 2015, 90 % de la croissance économique future sera générée à l'extérieur de l'Europe. Le potentiel de croissance de l'UE sera fonction de sa capacité à tirer tous les bénéfices résultant de cette croissance. Pourtant, les marchés qui connaissent la croissance la plus rapide sont moins ouverts que l'UE.

Les relations économiques extérieures de l'Europe avec ses partenaires sont bien établies. L'UE s'efforcera de les entretenir, en particulier avec les pays en développement, et de les adapter à l'évolution des circonstances. Les États-Unis et la Chine sont les deux principaux partenaires commerciaux de l'UE. L'UE a développé des instruments nouveaux et de vaste portée avec ses partenaires stratégiques (avec les États-Unis, le CET, exemple de coopération dans le secteur des véhicules électriques; avec la Chine, le dialogue économique et commercial de haut niveau, dans le domaine de l'innovation). L'Asie est la région du monde qui compte les économies à la plus forte croissance. Son

intégration économique régionale progresse rapidement et l'UE entend exploiter ce potentiel et saisir les opportunités qui se présentent. La conclusion d'un ALE avec l'Inde constitue un élément central dans la stratégie de l'UE. L'Asie n'est pas seulement un marché d'exportation vital, elle est également cruciale dans les chaînes d'approvisionnement de l'UE. En ce qui concerne la Russie, l'intérêt de l'UE réside dans l'arrimage du pays au système économique mondial et dans la conclusion potentielle d'un ALE; dans les cas du Mercosur et du Japon, la possibilité de conclure des ALE est à l'étude. En ce qui concerne les pays faisant partie de notre **voisinage immédiat**, l'agenda en matière de politique commerciale va au-delà de la croissance et de l'emploi et englobe également la sécurité et la solidarité. Néanmoins, la région couverte par la politique de voisinage n'est pas à négliger sur le plan économique, car elle constitue notre cinquième partenaire commercial. Avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, l'UE s'est concentrée sur la conclusion d'ALE et sur des initiatives à court terme. Elle s'est aussi liée avec l'Ukraine (ALE approfondi et complet) et d'autres pays du partenariat oriental.

Une initiative sur les produits de base et les matières premières⁵² a proposé des actions pour garantir à l'industrie européenne un accès sûr aux matières premières sur les marchés mondiaux et améliorer la transparence des marchés financiers et des marchés des produits de base.

L'accroissement des échanges et des investissements avec le reste du monde est capital pour une reprise économique stable et durable, la croissance et l'emploi en Europe. Pour y parvenir, la priorité immédiate de l'UE est la conclusion des accords commerciaux en cours de négociation: 1) sous réserve de la position des partenaires, l'UE s'efforcera de conclure les négociations avec l'Inde et l'Ukraine d'ici aux prochains sommets qui se tiendront avec ces pays, 2) sous réserve de la position des partenaires, l'UE s'efforcera de conclure les négociations avec le Canada, Singapour et la Malaisie en 2012 au plus tard et 3) de finaliser formellement, début 2012, les accords avec le Pérou et la Colombie, dont la négociation est déjà achevée.

⁵² COM(2011) 25 du 2.2.2011.

Aperçu des recommandations spécifiques faites aux États membres, par domaine d'action

	Finances publiques			Marché du travail			Politiques structurelles					Stabilité financière				
	Assainissement budgétaire	Viabilité à long terme	Cadre budgétaire	Fiscalité	Fixation des salaires	Politique d'intervention sur le marché du travail	Participation au marché du travail	Éducation	Industries de réseau	Efficacité énergétique	Secteur tertiaire	Environnement des entreprises et PME	R&D, innovation	Services publics, politique de cohésion	Secteur bancaire	Marché du logement
AT	x	x	x	x			x	x			x					
BE	x	x		x	x	x	x		x		x				x	
BG	x	x	x		x		x	x	x	x				x		
CY	x	x	x		x		x	x	x	x	x				x	
CZ	x	x		x		x	x	x				x		x		
DE	x		x				x	x	x		x				x	
DK	x	x		x			x	x			x			x		x
EE	x			x		x	x	x	x							
ES	x	x		x	x	x		x			x	x			x	
FI	x	x				x	x	x			x	x		x		
FR	x	x		x	x	x	x	x			x			x		
HU	x		x	x		x	x					x		x		
IT	x		x		x	x	x				x	x	x	x		
LT	x	x	x	x			x		x	x	x	x				
LU	x	x			x	x	x	x								
MT	x	x	x		x	x	x	x		x				x		
NL	x	x				x	x					x	x			
PL	x	x	x				x	x	x			x	x	x		
SE	x						x									x
SI	x	x	x			x	x	x			x	x		x	x	
SK	x	x	x	x		x		x						x		
UK	x	x		x			x	x				x				x
	22	17	11	11	8	13	20	16	7	5	11	10	3	11	5	3

Note 1: pour l'Irlande, la Lettonie, la Grèce, le Portugal et la Roumanie, la seule recommandation formulée est de mettre en œuvre les engagements existants souscrits dans le cadre des programmes d'assistance financière de l'UE/du FMI.

Note 2: le nombre de croix ne correspond pas nécessairement au nombre de recommandations par pays formulées pour chaque État membre, car les recommandations couvrent souvent plus d'un domaine.

Objectifs d'Europe 2020⁵³

* Pays qui ont formulé leur objectif national par rapport à un indicateur autre que le grand objectif de l'UE.

Objectifs des États membres	Taux d'emploi (en %)	R&D (en % du PIB)	Objectifs de réduction des émissions (par rapport aux niveaux de 2005) ⁵⁴	Énergies renouvelables	Efficacité énergétique – réduction de la consommation d'énergie (en Mtep) ⁵⁵	Déscolarisation précoce (en %)	Enseignement supérieur (en %)	Réduction du nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale
AT	77-78 %	3,76 %	- 16 %	34 %	7,16	9,5 %	38 % (y compris niveau CITE 4a, actuellement environ 12 %)	235 000
BE	73,2 %	3,0 %	- 15 %	13 %	9,80	9,5 %	47 %	380 000
BG	76 %	1,5 %	20 %	16 %	3,20	11 %	36 %	500 000*
CY	75-77 %	0,5 %	- 5 %	13 %	0,46	10 %	46 %	27 000
CZ	75 %	1 % (secteur public uniquement)	9 %	13 %	-	5,5 %	32 %	Maintien du nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale au niveau de 2008 (15,3 % de la population totale), en essayant de le diminuer de 30 000
DE	77 %	3 %	- 14 %	18 %	38,30	< 10 %	42 % (y compris niveau CITE 4, actuellement 11,4 %)	330 000 (chômeurs de longue durée)*
DK	80 %	3 %	- 20 %	30 %	0,83	< 10 %	Au moins 40 %	22 000 (personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail)*
EE	76 %	3 %	11 %	25 %	0,71	9,5 %	40 %	61 860 personnes sorties du risque de pauvreté*
EL	70 %	Pas d'objectif disponible	- 4 %	18 %	2,70	9,7 %	32 %	450 000
ES	74 %	3 %	- 10 %	20 %	25,20	15 %	44 %	1 400 000-1 500 000
FI	78 %	4 %	- 16 %	38 %	4,21	8 %	42 % (définition nationale)	150 000

⁵³ Les objectifs nationaux définitifs ont été présentés dans les programmes nationaux de réforme en avril 2011.

⁵⁴ Les objectifs nationaux de réduction des émissions définis dans la décision 2009/406/CE (décision sur le partage de l'effort) concernent les émissions non couvertes par le système d'échange de droits d'émission. Les émissions couvertes par le système d'échange de droits d'émission seront réduites de 21 % par rapport aux niveaux de 2005. La réduction totale des émissions correspondante sera de 20 % par rapport aux niveaux de 1990.

⁵⁵ Il est à noter que les projections nationales varient aussi au regard de l'année (des années) de référence pour l'estimation des économies.

							étroite)	
FR	75 %	3 %	- 14 %	23 %	34,00	9,5 %	50 %	Réduction du taux persistant de risque de pauvreté d'un tiers sur la période 2007-2012 ou de 1 600 000 personnes*
HU	75 %	1,8 %	10 %	14,65 %	2,96	10 %	30,3 %	450 000
IE	69-71 %	Environ 2 % 2,5 % du PIB)	- 20 %	16 %	2,75	8 %	60 %	186 000 d'ici à 2016*
IT	67-69 %	1,53 %	- 13 %	17 %	27,90	15-16 %	26-27 %	2 200 000
LT	72,8 %	1,9 %	15 %	23 %	1,14	< 9 %	40 %	170 000
LU	73 %	2,3-2,6 %	- 20 %	11 %	0,20	< 10 %	40 %	Pas d'objectif
LV	73 %	1,5 %	17 %	40 %	0,67	13,4 %	34-36 %	121 000*
MT	62,9 %	0,67 %	5 %	10 %	0,24	29 %	33 %	6 560
NL	80 %	2,5 %	- 16 %	14 %	-	< 8 %	> 40 % 45 % escomptés en 2020	93 000*
PL	71 %	1,7 %	14 %	15,48 %	14,00	4,5 %	45 %	1 500 000
PT	75 %	2,7-3,3 %	1 %	31 %	6,00	10 %	40 %	200 000
RO	70 %	2 %	19 %	24 %	10,00	11,3 %	26,7 %	580 000
SE	Nettement supérieur à 80 %	4 %	- 17 %	49 %	12,80	< 10 %	40-45 %	Réduction du % de femmes et d'hommes ne faisant pas partie de la population active (à l'exclusion des étudiants à temps plein), de chômeurs de longue durée ou de travailleurs en arrêt maladie de longue durée à nettement moins de 14 % d'ici à 2020*
SI	75 %	3 %	4 %	25 %	-	5 %	40 %	40 000
SK	72 %	1 %	13 %	14 %	1,65	6 %	40 %	170 000
UK	Aucun objectif dans le PNR	Aucun objectif dans le PNR	- 16 %	15 %	-	Aucun objectif dans le PNR	Aucun objectif dans le PNR	Objectifs chiffrés fixés dans la loi sur la pauvreté infantile de 2010*
Estimation UE	73,70-74 %	2,65-2,72 %	- 20 % (par rapport aux niveaux de	20 %	206,9	10,3-10,5 %	37,5-38,0 % ⁵⁶	

⁵⁶

Ce calcul ne comprend pas la CITE 4 (Allemagne, Autriche); résultat avec la CITE 4: 39,9-40,4 %

			1990)					
Grand objectif de l'UE	75 %	3 %	- 20 % (par rapport aux niveaux de 1990)	20 %	Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, soit 368 Mtep	10 %	40 %	20 000 000